

« Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl »

SÉLECTION / EXPOSITION 2026

REGLEMENT

Date : du mercredi 2 au dimanche 27 septembre 2026.

Lieu : LES ECURIES - Chaussée de Bruxelles 208 à 1410 Waterloo.

Cette exposition est réservée à tous les membres adhérents de l'AFB en ordre de cotisation depuis au moins un an.

INSCRIPTIONS A LA SELECTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **1^{er} février jusqu'au 15 mai 2026 inclus.**

Vous recevrez en même temps que ce document, le formulaire d'inscription.

Vous pourrez également le trouver sur le site de l'asbl, www.aquarelbel.com dans la rubrique « Evènements ».

Il suffit de le télécharger, le remplir et nous le renvoyer à aquarelbel@gmail.com, accompagné des photos de vos œuvres selon les modalités reprises ci-dessous.

La candidature ne pourra pas être acceptée si le dossier n'est pas complet pour cette date.

Les frais d'inscription à la sélection s'élèvent à **10 €.**

L'inscription ne sera effective qu'à la réception de ce montant sur le compte de l'asbl n° BE91 0688 9976 7276 avec mention « Sélection Expo AFB 2026/NOM-prénom » à verser avant le **15 mai 2026**. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de non-sélection.

ORGANISATION DES SÉLECTIONS

- Les œuvres proposées doivent avoir été réalisées après le 1^{er} janvier 2025 et seront inédites, elles ne pourront donc jamais avoir été exposées auparavant.
- Nombre d'œuvres proposées : **3 ŒUVRES MAXIMUM**
- **ATTENTION ! Les dimensions à respecter cette année sont de MAXIMUM 50 x 70 cm encadrement compris**
- Le sujet est libre, il n'y a pas de thème.
- Les photos des aquarelles ainsi que la fiche de candidature devront être envoyées avant le **15 mai 2026 inclus**
 - Soit par mail à aquarelbel@gmail.com, avec la mention « Sélection AFB 2026 »,

- Soit par courrier, à « Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl », rue E. Winteroy 57, 1082 Bruxelles (papier format A4).
Aucun dossier de candidature ne sera renvoyé.
- Les photos envoyées par mail devront être de très bonne qualité et définition, soit de 1 Mo minimum et 2 à 3 Mo GRAND MAXIMUM, 300 dpi par photo exclusivement en format JPG - non retouchées et couleurs fidèles à l'original. Les photos en-dessous de ce format ne seront pas acceptées.

Le nom des fichiers devra obligatoirement être libellé comme suit, sous peine d'exclusion :

« nom de l'artiste, titre de l'œuvre ». Les photos sans titre ne seront pas acceptées.

Si vous réalisez une aquarelle d'après la photo d'un photographe, il est recommandé de mentionner son nom. Celui-ci apparaîtra dans le catalogue ainsi que sur l'étiquette placée à côté de l'œuvre.

La sélection des œuvres est toujours anonyme.

Nous vous conseillons donc de ne pas signer votre œuvre au moment de l'envoi.

Si, toutefois, ce n'était plus possible, nous nous chargerons d'occulter votre signature avant de la soumettre aux membres du jury.

- La sélection est faite par un Jury d'aquarellistes compétents et confirmés qui prend en compte les critères suivants :
 1. la qualité et l'originalité du sujet (créativité/intuition)
 2. le degré de maîtrise technique et artistique (composition/ valeurs/ harmonie des couleurs)
 3. l'harmonie entre les diverses aquarelles proposées.

Les aquarelles sont sélectionnées en fonction des appréciations obtenues mais également en fonction de l'espace dont nous disposons dans la salle.

- Les œuvres seront originales et réalisées principalement à l'aquarelle.
En cas d'ajout d'autres techniques, celles-ci doivent être obligatoirement mentionnées.
- Il n'est pas admis de copies ou plagiats sous peine d'exclusion.
- Les œuvres réalisées lors de stages et cours ne sont pas admises.
- Les aquarellistes sélectionnés seront avertis personnellement du résultat de la sélection, par mail, dans le courant du mois de juin 2026 et devront s'acquitter du droit d'accrochage de 12 € par aquarelle sélectionnée, au plus tard le 31 juillet 2026 dernier délai.

- Les artistes qui le souhaitent pourront demander par mail, des explications concernant le résultat de leur sélection ou non, au plus tard un mois après l'annonce des résultats. Passé cette date, aucune réponse ne pourra plus être fournie. Une réponse circonstanciée résumant l'avis du jury sera alors envoyée par mail ou par courrier par l'AFB.
- Pour l'exposition, il est demandé de respecter une harmonie dans l'ensemble des aquarelles tant au niveau des œuvres qu'au niveau du **PASSE-PARTOUT et de L'ENCADREMENT** qui seront **BLANCS ET SOBRES**.

DEPOT/ACCROCHAGE DES ŒUVRES

Les œuvres seront apportées et accrochées **le mercredi 2 septembre 2026 à partir de 11h00 jusqu'à 15h30.**

Les membres accrocheront eux-mêmes leurs œuvres selon un plan établi par les organisateurs. Le n° d'emplacement ainsi que des étiquettes avec les noms et titres des œuvres seront remis à l'entrée. En cas de besoin, des ouvriers communaux pourront nous aider à accrocher les tableaux.

Le jury se réserve le droit de ne pas laisser exposer des aquarelles qui s'avèreraient trop différentes de l'image ayant servi de base à la sélection. Ainsi, lors de l'accrochage, ces œuvres pourront être décrochées sans dédommagement. Les artistes sélectionnés s'engagent à livrer uniquement les œuvres sélectionnées par le jury.

Les œuvres seront pourvues à l'arrière d'un système d'accrochage solide comprenant un fil de fer, ainsi que d'une étiquette au dos portant le nom/prénom de l'artiste, n° de téléphone et titre de l'œuvre.

Toutes les cimaises, panneaux et éclairages sont fournis par la Galerie. Pour les personnes qui auraient un empêchement ce jour-là, les œuvres pourront aussi être déposées sur R-V en contactant l'asbl préalablement. Nous en prendrons évidemment bien soin, mais dans aucun cas, l'AFB ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation.

ASSURANCE

Chaque artiste veillera à assurer personnellement ses œuvres pour la durée de l'exposition. L'AFB décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées.

EXPOSITION

Les aquarellistes sélectionnés sont tenus d'être présents au vernissage ainsi qu'au moins un jour (hors vernissage et décrochage) pendant l'un des week-ends de la durée de l'exposition. Il leur est demandé d'assurer si possible deux heures de permanence

(disponibilités demandées dans la fiche d'inscription).

Une liste de prix des œuvres à vendre sera mise à disposition du public par les membres organisateurs. Aucune commission n'est retenue par l'AFB lors de ventes réalisées pendant l'exposition. L'artiste s'occupera personnellement de la vente éventuelle de ses œuvres. Il va de soi que les œuvres devront rester accrochées jusqu'à la fin de l'exposition.

Les membres pourront déposer des cartes de visite, publicités pour stages, etc. à l'entrée de la galerie.

VERNISSAGE

Le vernissage aura lieu le **mercredi 2 septembre de 18h30 à 20h30**

Lors du vernissage, l'AFB remettra un 1^{er}. et un 2^{ème} prix attribués par le Jury, ainsi que diverses mentions. Le Prix du Public sera dévoilé le jour du décrochage.

Nous vous rappelons que, pour éviter les abus, le vernissage sera accessible uniquement sur invitation.

PUBLICITE

Nous demandons à chaque artiste sélectionné de s'engager à promouvoir l'exposition en diffusant affiches et invitations au maximum.

La promotion de l'évènement sera bien sûr aussi assurée par l'AFB via son site Internet, les media et les réseaux sociaux ainsi que par la Galerie.

Des affiches et des invitations pourront également être obtenues gratuitement sur demande à aquarelbel@gmail.com.

DECROCHAGE

Le décrochage aura lieu le dimanche 27 septembre de 18h à 19h, après la proclamation du prix du Public.

Chaque aquarelliste décrochera lui-même ses œuvres. L'asbl pourra éventuellement garder les œuvres non reprises au maximum 2 jours, sur demande. En cas de non-retrait, les œuvres seront renvoyées aux frais de l'artiste par un transporteur choisi par les organisateurs.

Merci à tous, bon travail et au plaisir de vous voir bientôt !

Le Comité organisateur.